

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

| V | U | l'article | L 613-1 | du Code | de 1 | 'Education | , |
|---|---|-----------|---------|---------|------|------------|---|
|---|---|-----------|---------|---------|------|------------|---|

- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU le décret 2017-1334 du 11 septembre 2017 modifiant le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition de la Directrice de l'INSPE Centre-Val de Loire Académie Orléans-Tours ;

DECIDE

Article 1:

Le jury du semestre 9 du master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation second degré parcours Espagnol, au titre de l'année universitaire 2023/2024, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Marcos EYMAR Maître de conférences

Vice-Présidente du jury :

- Mme Jimena LARROQUE Maîtresse de conférences

Membres du jury:

| - | M. Jaime CÉSPEDES | Professeur des Universités |
|---|----------------------|-----------------------------|
| - | M. Shems KASMI | Maître de conférences |
| - | M. Jean-Yves ALLIN | Professeur agrégé |
| _ | Mme Catherine PÉLAGE | Professeure des Universités |

Article 2:

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 28 novembre 2023

Éric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU l'article L 613-1 du Code de l'Education;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU le décret 2017-1334 du 11 septembre 2017 modifiant le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;

VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 :

VU la proposition de la Directrice de l'INSPE Centre-Val de Loire – Académie d'Orléans-Tours ;

DECIDE

Article 1:

Le jury du semestre 10 du master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation second degré parcours Espagnol, au titre de l'année universitaire 2023/2024, est constitué comme suit :

Président du jury:

- M. Marcos EYMAR Maître de conférences

Vice-Présidente du jury :

- Mme Jimena LARROQUE Maîtresse de conférences

Membres du jury:

M. Jaime CÉSPEDES Professeur des Universités
M. Samuel FASQUEL Maître de conférences
M. Jean-Yves ALLIN Professeur agrégé
Mme Catherine PÉLAGE Professeure des Universités

Article 2:

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de viceprésident assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 28 novembre 2023

Éric BLOND